



Check-list

Grand Froid 2024-2025



La veille saisonnière "Grand Froid" est activée **du 1er novembre au 31 mars**.

Le but : détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver et ses aspects collatéraux, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Au niveau national

- Messages de Santé Publique.
- Renforcement des équipes de **maraudes** (Samu Social, associations...).
- Augmentation du nombre d'**écouterants 115**.

A votre niveau

- **Vigilance et prévention** des effets de l'hiver sur les personnes accompagnées et les activités.
- Relai des **campagnes de santé publique**.
- **Dispositif d'accueil** au sein de l'établissement des personnes démunies, isolées et sans domicile.

Avant le 1er novembre

Vérifications adaptées aux crises "grand froid" auxquelles vous êtes exposés (maladies hivernales, intempéries importantes, baisse des températures importantes...)

- o **Plan de gestion de crise** : modalités d'organisation en cas de vague de froid ayant des conséquences négatives sur l'accompagnement des personnes et la continuité des activités ;
- o Contrôle des termes de la **convention** passée entre la structure et un établissement de santé de proximité ;
- o Contrôle de la disponibilité et de l'exactitude des **Dossiers de Liaison d'Urgence** (DLU).



- o Équipements de **mesure des températures** intérieures et extérieures : nombre, positionnement, fonctionnement ;



- o Systèmes de sécurité en cas de défaillance énergétique (cf. **DARDE**) ;



- o Stock de **couvertures** (propres) et de **chauffages** d'appoint (en état de fonctionnement) ;

- o Disponibilité des **menus d'urgence** et d'une dotation de **médicaments** (en cas de rupture de livraisons) ;

- o Équipements adéquats pour les **véhicules** : chaînes métalliques ou textiles, raclette à neige et grattoirs, dégivrant ;

- o Matériels et fournitures pour **sablage et salage** : granulats pour le sablage, sel, pelles à neige, racloirs, épandeur (en collaboration avec la commune).



- o **Garde-robe** des personnes accompagnées (vêtements chauds, chaussettes, chaussures adaptées...) : au besoin, accompagner la personne dans son choix/achats de vêtements (avec implication de l'entourage), voir stock de linge "à prêter"...



- o Système de **chauffage** des personnes accompagnées au domicile (risque d'intoxication au monoxyde de carbone) : au besoin, sensibiliser la personne sur les facteurs de risques d'accident et les bons gestes à appliquer.



- o **Coordination avec le SIAO** (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), le 115 et les équipes mobiles de maraudes pour enregistrement de vos places d'accueil d'urgence et/ou de la mise à disposition de vos locaux la nuit pour des personnes sans domicile.



Information des professionnels

- o Rappel des bonnes pratiques d'**habillement** des personnes ;
- o Rappel des **précautions** standards et complémentaires ;
- o Sensibilisation aux **risques de verglas** et aux réflexes à adopter dans le cadre des déplacements professionnels et du trajet domicile-travail ;
- o Rappel des consignes de **veille météorologique** « Grand Froid » (dont l'appel au 115) ;
- o Lecture commentée et mise en situation éventuelle du **Plan de Continuité des Activités** « Grand Froid » ;
- o Organisation à déployer pour l'**accueil de personnes** isolées et sans domicile.



A partir du 1er novembre

- **Affichage et dépliants** à destination des familles, aidants, visiteurs ;
- Suivi des **alertes Météo-France** pour déclenchement de votre Plan ;
- Suivi des **IRA et GEA** (Infections Respiratoires Aiguë et Gastro Entérite Aiguë) ;
- **Vigilance** auprès des personnes accompagnées au domicile.

Guides et sources à consulter :

- Guide national relatif à la prévention et gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid
- Site du Ministère de la Santé : « Grand froid : information du public »
- Site du Ministère de la Santé : « Grand froid : professionnels de santé »
- Affiches et dépliants de Santé Publique France

